



BVVB INFO N°114

La Ville du Bois, 10 novembre 2015

ASSEMBLEE GENERALE

Vous avez normalement tous reçu votre convocation à notre Assemblée Générale **le samedi 21 novembre 2015 à 9h30 au Foyer des Anciens.**

C'est un temps fort de la vie de notre Association. C'est également un moment de rencontre avec vous afin d'échanger librement sur les sujets qui touchent notre commune.

Nous comptons bien évidemment sur votre présence, mais nous savons que vous pouvez avoir un empêchement pour assister à cette réunion. N'hésitez pas à nous faire parvenir votre pouvoir.

Si vous avez un peu de temps à partager, si vous avez envie de vous impliquer librement pour le cadre de vie et l'environnement de votre commune, adressez-nous votre candidature. Nous serons heureux de vous accueillir au sein de notre instance. Ne soyez pas inquiets, il n'y a pas une surcharge de travail à supporter.

QUE VA DEVENIR LE SIRM

Le SIRM (Syndicat Intercommunal de la Région de Montlhéry) qui regroupe les commune de Ballainvilliers, Linas, Montlhéry et la Ville du Bois, a pour compétences la gestion des Ordures Ménagères, des tris sélectifs, les encombrants et déchets verts, les équipements sportifs, la Piscine de Montlhéry et la gestion de la Zone d'Activités des Gravières.

Les dispositions de la « loi NOTRe » promulguée le 7 août 2015 favorisent la dissolution de cette instance, pour être intégrer dans les nouvelles instances regroupant la CAEE, la CAPS, Wissous et Verrières le Buisson.

Quelles conséquences pour nous ?

- Vous avez été informés par presse, que la piscine de Montlhéry, gérée par le SIRM, risquait la fermeture si la nouvelle entité regroupant la CAEE, la CAPS et les deux communes citées plus haut ne prenait pas en charge la gestion de cet établissement. Déjà, le départ du SIRM de la commune de Longpont sur Orge a apporté un déséquilibre financier dans la gestion de cette piscine. Espérons que le nouvel EPCI prendra en charge la gestion de cet équipement.
- Les ordures ménagères, les ramassages des tris sélectifs, la déchèterie :
 - ◇ Les ordures ménagères, les tris sélectifs changent de prestataires sans changement de jour de collecte, sauf pour le verre dont la collecte se fera tous les quinze jours. A savoir pour le verre la connaissance du jour de la collecte qui n'a pas été annoncé.
 - ◇ La déchèterie : Depuis le 1er novembre, l'accès à la déchèterie de Villejust nous est interdit. Nous intégrons à nouveau les déchèteries du SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères). Nous allons bénéficier de 15 déchèteries de proximité, et plus particulièrement, l'accès aux déchèteries de NOZAY, Ste GENEVIEVE des BOIS, St MICHEL sur ORGE et MORANGIS. Un dépliant a été diffusé dans nos boîtes à lettres, reprise dans la « Feuille du Bois » n°107 de novembre 2015. Un badge nous sera remis gratuitement pour les

La suite au verso...





particuliers par les services techniques de notre commune, sous présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une pièce d'identité. Regardez bien votre dépliant pour les conditions d'accès.

- La ZAC des Gravieres : cette compétence devrait être reprise par le nouvel EPCI.

POLLUTION RN20

Nous vous informions dans notre précédente info BVVB 113, de l'envoi d'un courrier représentant nos inquiétudes sur la pollution récurrente qui s'étend le long de la RN20.

Nous avons reçu trois réponses à ce courrier : Un courrier de la CAEE et de la Mairesse de BALLAINVILLIERS qui rejoignent nos réflexions et nous assurent de leur soutien. Un autre courrier reçu de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) qui est plus mesuré et qui apporte ses chiffres.

Notre Maire n'a pas encore répondu, et on le regrette, car il n'est pas très volontaire pour reconnaître nos remarques et les rejoindre.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2015

Ce nouveau Conseil Municipal présentait plusieurs dossiers de financements subventionnés. Notre situation financière difficile ne permet pas l'autofinancement. Cela implique que si nous n'avons pas la subvention, le projet ne pourra pas se faire.

D'autre part, la Municipalité racle les fonds de tiroir. Certes, la baisse drastique des dotations de l'Etat de favorise pas nos finances.

Nous avons également relevé la mise en place de 86 logements voie des Postes et 15 autres également voie des Postes.

POINT SUR LES NUISANCES AERIENNES

Une réunion de restitution des mesures de bruit par Aéroport de Paris s'est déroulée en Mairie le 10 novembre. Ce sujet sera repris au cours de notre Assemblée Générale. Nous communiquons le résumé du rapport :



DOCUMENT PUBLIC

RÉSUMÉ

À la demande de la commune de La Ville du Bois, le Laboratoire d'Aéroports de Paris a procédé à une campagne de mesures en continu de l'exposition au bruit du trafic de l'aéroport Paris - Orly. La période de mesure s'étale du 04 novembre 2014 au 31 mars 2015.

En configuration face à l'Ouest, la commune de La Ville Du Bois est survolée par des avions turbopropulseurs qui décollent de la piste 4 de l'aéroport de Paris - Orly et qui se dirigent vers le Sud (Les avions turbopropulseurs ne sont pas concernés par les Volumes de Protection Environnementale). A titre d'exemple, le 22 décembre 2014, la commune de La Ville Du Bois a été survolée par 5 aéronefs au départ de Paris - Orly à une altitude comprise entre 1000 mètres et 1500 mètres. La commune n'est pas survolée par les avions à l'atterrissage.

En configuration face à l'Est, certains aéronefs au départ de Paris - Orly survolent la commune de La Ville Du Bois à une altitude comprise entre 2400 mètres et 4500 mètres. A titre d'exemple, le 03 décembre 2014, la commune de La Ville Du Bois a été survolée par 30 aéronefs au départ de Paris - Orly. La commune n'est pas survolée par les avions à l'atterrissage.

Le tableau suivant présente les résultats du niveau de bruit ambiant, du niveau de bruit des événements sonores (niveau que l'on obtiendrait si l'on considérait les avions comme seule source sonore) et du LDEN (majoration soir et nuit du LAeq Evénements) pour toute la période de mesure :

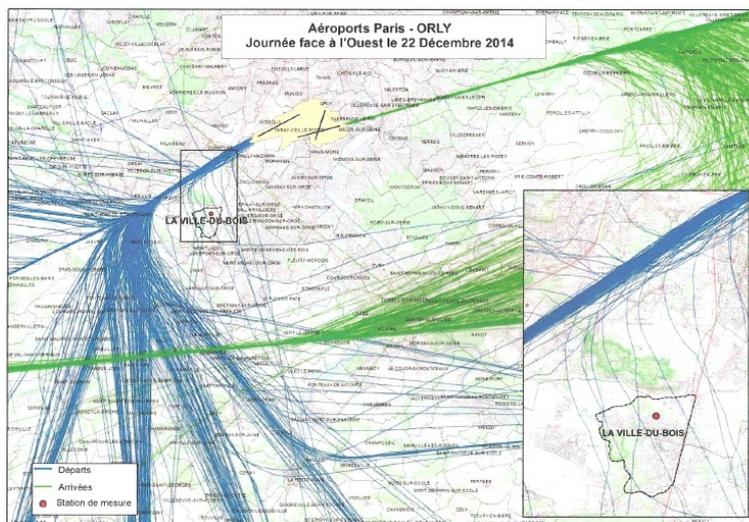
Période de mesure	LAeq Bruit Ambiant en dB(A)	LAeq Evénements en dB(A)	LDEN en dB(A)
	50	46,3	49,5

Le niveau résiduel (hors événement sonore particulier) se situe aux environs de 40 dB(A) en période nocturne ; il varie entre 45 dB(A) et 50 dB(A) en période diurne.

Sur la période de mesure, le niveau LDEN est mesuré à 49,5 dB(A). Il est inférieur à la valeur limite de la zone III (LDEN 55) du Plan de Gène Sonore.

Au décollage, plus de 50 % des types avions ont un niveau sonore maximum moyen inférieur ou égal à 60 dB(A). Les décollages dont le niveau sonore dépasse 70 dB(A) représentent à peine plus de 1% des mouvements.

À l'atterrissage, plus de la moitié des types avions ont un niveau sonore maximum Lmax moyen inférieur ou égal à 56 dB(A). 98,5% des atterrissages génèrent des niveaux sonores inférieurs à 70 dB(A). Ces mouvements d'approche ne survolent pas la commune mais sont audibles au point de mesure situé au Nord de La Ville du Bois.

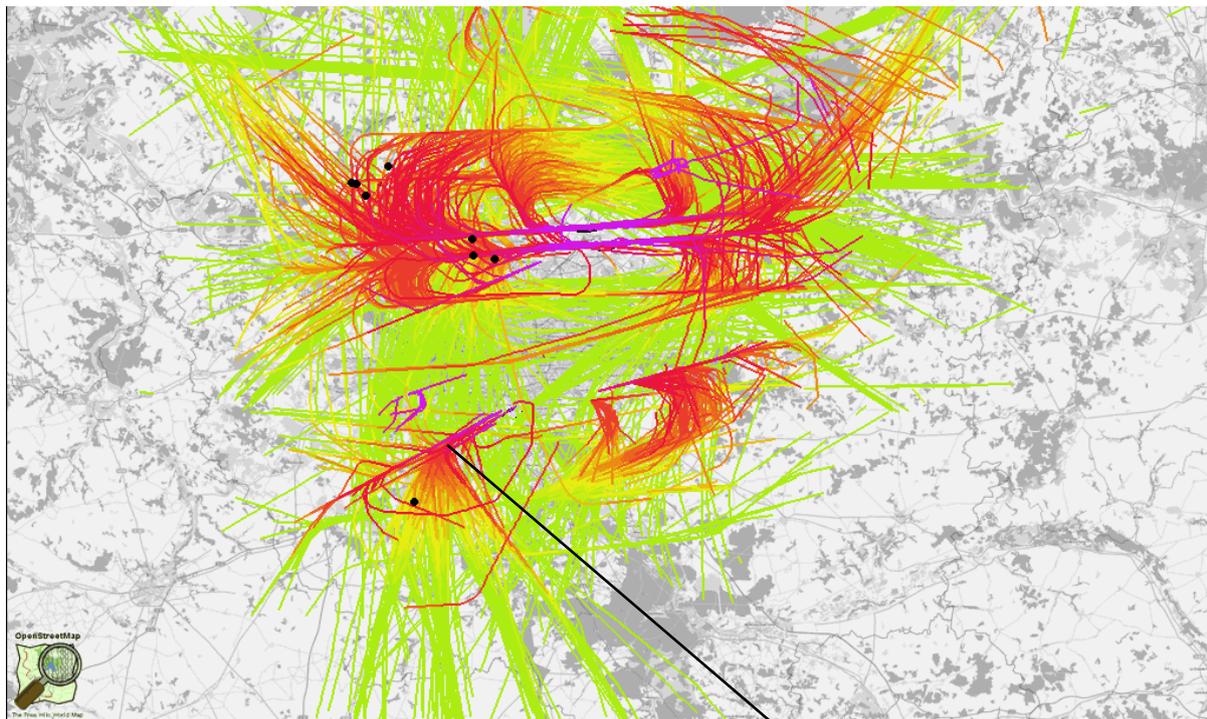




Trajectoires de vol: Région Paris Ile de France [Menu de la région](#)

08.11.2015 (Dimanche) / 00:00:00-23:59:59

◀ 08.11.2015 ▶ ENVOYER 00:00:00 24 h Tous ▼



Altitude au-dessus du sol:

1000- 1000- 2000- 3000- 4000- 5000- 6000- 7000- 8000- 9000- 10000-
2000 3000 4000 5000 6000 7000 8000 9000 10000 20000 Toutes les valeurs en pieds (ft)

Conversion : 1000 pieds = environ 305 mètres

Aéroport d'Orly

Nous avons enfin un document référence pour l'avenir.

PREMIERE ASSISES DE L'ESSONNE

Le Conseil Départemental de l'Essonne a organisé 4 ateliers les matins des 3,4,5, et 6 novembre 2015 sur le thème « Dessine-moi l'Essonne ». Il s'agissait de construire une vision partagée du département, sur le moyen et le long terme. Cette manifestation devait mobiliser les forces vives du département : acteurs institutionnels, collectivités, monde économique, associations, bailleurs sociaux... etc.

Monsieur Gérard TESSIER a assisté aux ateliers 2 et 3. Il a pu s'exprimer sur le manque de transports collectifs en Ile de France, l'obligation d'utiliser son véhicule pour ses déplacements, la difficulté à se loger et surtout pour notre secteur, l'implantation contestable de logements sociaux en bordure de la RN20, l'incompréhension de ne pas prendre l'intégralité du département dans le futur « Grand Paris », faisant apparaître un déséquilibre entre le Nord du département qui sera pourvu de toutes les facilités pour ses déplacements et le sud de l'Essonne qui en sera dépourvu.

Le Conseil Départemental a donné rendez-vous à tous les participants le 25 novembre pour assister à la séance de synthèse des 4 ateliers. Nous avons déjà prévu de nous y rendre.



AVEZ-VOUS PENSE A REGLER VOTRE COTISATION ?

Notre association a besoin d'un peu d'argent pour assurer son fonctionnement administratif. Comme vous le savez, nous sommes une équipe de bénévoles qui s'est engagée à améliorer notre condition de vie. La reconnaissance de notre Municipalité en nous plaçant dans les associations dénommées « Solidarité et Citoyenneté » valorise nos actions. Notre cotisation n'a pas augmenté depuis plus de dix ans, notre gestion nous permettant de gérer avec vos participations nos dépenses.

Ci-dessous notre bulletin d'adhésion.

BULLETIN D'ADHESION 2016

Nom : _____ Prénom : _____

Nombre de personnes habitant le foyer : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Localité : _____

Tel : _____ Email : _____

Cotisation versée : _____ Chèque : Espèces :

Participation minimale par foyer : 6 € Chèque à libeller à l'ordre de « Bien Vivre à La Ville du Bois ». Un reçu vous sera envoyé dès réception de votre adhésion

Si vous avez déjà réglé celle-ci, merci de votre contribution, sinon merci de nous apporter votre confiance. Avoir une association forte permet d'obtenir des résultats et d'avoir une reconnaissance face aux collectivités.